

États financiers de

**COMMISSION SCOLAIRE
HARRICANA**

30 juin 2019

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Surplus cumulé	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-16
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	
Détail des dépenses par nature	17
Détail des dépenses par activité	18-19

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil des commissaires de la
Commission scolaire Harricana

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019, l'état des résultats et l'état des surplus cumulés de l'année financière terminée à cette date, ainsi que le résumés des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives, sont tirés des états financiers audités portant le numéro de signature électronique 2697378570 de la Commission scolaire Harricana (la « Commission scolaire ») pour l'exercice clos le 30 juin 2019. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 25 octobre 2019.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités de la Commission scolaire.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base de procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la Commission scolaire Harricana pour l'exercice clos le 30 juin 2019, constituent un résumé fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

1

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 25 octobre 2019

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

État des résultats

de l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<i>Budget</i>	2019	2018
	\$	\$	\$
REVENUS			
Taxes scolaires	2 421 122	2 412 336	6 134 755
Fonctionnement			
Subventions			
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	57 519 700	57 043 761	49 826 895
Autres organismes gouvernementaux	264 123	305 777	263 365
Autres revenus de fonctionnement			
Droits de scolarité et revenus visant à financer des cours	251 378	345 933	649 144
Autres revenus généraux	513 700	701 218	619 130
Revenus spécifiques	2 053 204	2 088 019	2 051 180
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	119 000	155 195	119 690
	63 142 227	63 052 239	59 664 161
DÉPENSES			
Fonctionnement			
Activités d'enseignement et de formation	27 262 683	26 789 925	26 478 495
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	14 097 993	14 220 345	13 243 615
Activités parascolaires	7 315 492	7 399 849	7 152 016
Activités administratives	3 610 464	3 600 095	3 401 530
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	8 056 370	8 517 879	8 166 337
Activités connexes	2 191 119	2 236 070	2 652 223
Provision pour avantages sociaux	60 000	(485 877)	488 785
	62 594 121	62 278 287	61 583 001
Gain (perte) avant variation de la subvention - Financement	548 106	773 953	(1 918 840)
Variation de la subvention - Financement	(548 106)	(36 385)	1 008 474
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-	737 568	(910 366)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

État du surplus cumulé

de l'exercice terminé le 30 juin 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	4 114 159	5 024 525
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	737 568	(910 366)
SOLDE À LA FIN	<u>4 851 727</u>	<u>4 114 159</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Bilan

au 30 juin 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	103 033	1 070 551
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 4)	6 404 537	6 081 806
Subventions à recevoir - Financement	11 874 932	11 911 317
Taxes scolaires à recevoir	124 849	380 983
Débiteurs (note 5)	863 192	685 336
Frais reportés liés aux dettes	275 850	238 075
	19 646 393	20 368 068
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 6)	3 800 000	4 600 000
Créditeurs et frais courus à payer (note 7)	6 677 030	6 165 282
Revenus perçus d'avance (note 8)	1 929 239	1 838 197
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	2 950 445	3 436 322
Dettes à long terme à la charge de la C.S. (note 10)	2 805 000	3 116 667
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	56 228 000	53 001 000
Autres passifs	520 519	1 088 284
	74 910 233	73 245 750
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(55 263 840)	(52 877 682)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	59 992 840	56 847 282
Stocks de fournitures	75 757	46 305
Frais payés d'avance	46 970	98 254
	60 115 567	56 991 841
EXCÉDENT CUMULÉ	4 851 727	4 114 159

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire Harricana est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I 13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer et la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste «Activités connexes».

Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour l'exercice par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Passifs

Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) et contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La subvention d'investissement (CS à statut particulier) et les contributions reçues affectées aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont amortis d'au moins une stipulation répondant aux critères de comptabilisation d'un passif.

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est constatée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagement de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Mobilier et équipement	
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 ou 20 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Développement informatique	5 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste «Activités relatives aux biens meubles et immeubles». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le MEES détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice terminée le 30 juin 2019, le MEES a convenu de ne pas inclure cet état financier, puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2019 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et, par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, qui sont des paiements de transfert, sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste «Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles» lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste «Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, qui ne sont pas des paiements de transfert, sont reportées dans le poste «Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles» et constatées à titre de revenus au poste «Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles» dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations corporelles pour l'exercice.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Notes complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2019

3. PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées sous le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées par le conseil d'administration est comparé aux données réelles correspondantes. Les données budgétaires sont présentées à la page 2 des présents états financiers.

4. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Subventions de fonctionnement	3 826 041	3 644 874
Subvention de fonctionnement - avantages sociaux	1 980 615	1 980 615
Service de la dette (intérêts et autres)	414 757	319 934
Transport scolaire (perçu d'avance)	(6 986)	32 092
Autres subventions	190 110	104 291
	6 404 537	6 081 806

5. DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Clients	684 934	469 880
Taxes de vente à recevoir	178 758	173 450
Congés sabbatiques à récupérer	-	43 006
	863 692	686 336
Provision pour mauvaises créances	(500)	(1 000)
	863 192	685 336

6. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire et l'acceptation bancaire sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 22 802 465 \$. L'emprunt bancaire porte intérêts au taux préférentiel (3,95 % au 30 juin 2019) et est garanti par le MEES. Aucun montant n'est utilisé au 30 juin 2019.

L'acceptation bancaire, échéant le 4 juillet 2019, porte intérêts à un taux de 2,26 % et est garantie par le MEES. Un montant de 3 800 000 \$ est utilisé au 30 juin 2019.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**Notes complémentaires****Exercice terminé le 30 juin 2019**

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Salaires courus à payer	4 120 617	2 719 042
Fournisseurs	1 909 436	2 790 946
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et à la charge de la CS	382 228	337 928
Congés sabbatiques à payer	264 749	317 366
	6 677 030	6 165 282

8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 875 291	1 737 081
Autres revenus reportés ou perçus d'avance	53 948	101 116
	1 929 239	1 838 197

9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Congés de maladie	918 264	937 300
Vacances	1 689 371	1 710 637
Heures supplémentaires accumulées	57 885	37 642
Assurance traitement	187 504	727 206
Autres congés sociaux	97 421	23 536
	2 950 445	3 436 322

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**Notes complémentaires****Exercice terminé le 30 juin 2019**

10. DETTE À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Emprunt, 3,23 %, remboursable jusqu'en 2024 par paiement semestriel de 155 833 \$ et un paiement final de 1 558 333 \$	2 805 000	3 116 667

Les versements de capital requis sur la dette à long terme à la charge de la Commission scolaire au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	311 666
2021	311 667
2022	311 667
2023	311 667
2024	1 558 333

11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Emprunt, 1,12 %, remboursable jusqu'en 2020 par annuités de 97 000 \$	97 000	194 000
Emprunt, 1,99 %, remboursable jusqu'en 2025 par annuités de 1 139 000 \$ à partir de 2019 et un paiement final de 8 497 000 \$	14 192 000	15 331 000
Emprunt, 2,48 %, remboursable jusqu'en 2026 par annuités de 170 000 \$ et un paiement final de 2 550 000 \$	3 740 000	3 910 000
Emprunt, 1,13 %	-	485 000
Emprunt, 3,17 %, remboursable jusqu'en 2038 par annuités de 36 000\$ et un paiement final de 45 000\$	693 000	729 000
Emprunt, 2,37 %, remboursable jusqu'en 2027 par annuités de 407 000 \$ et un paiement final de 3 686 000 \$	6 942 000	7 349 000
Emprunt, 2,44 %, remboursable jusqu'en 2019 par annuités de 284 000 \$ et un paiement final de 4 246 000 \$	4 246 000	4 530 000
Emprunt, 3,331 %, remboursable jusqu'en 2044 par annuités de 286 000 \$	7 150 000	-

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**Notes complémentaires****Exercice terminé le 30 juin 2019****11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)**

Emprunt, 2,93 % , remboursable jusqu'en 2043 par annuités de 161 000 \$	3 864 000	4 025 000
Emprunt, 2,09 %	-	3 457 000
Emprunt, 3,27 %, remboursable jusqu'en 2024 par annuités de 801 000 \$ et un paiement final de 3 995 000 \$	8 000 000	8 801 000
Emprunt, 3 %, remboursable jusqu'en 2024 par annuités de 191 000 \$ et un paiement final de 3 044 000 \$	3 999 000	4 190 000
Emprunt, 2,933 %, remboursable jusqu'en 2037 par annuités de 182 000 \$ et un paiement final de 211 000 \$	3 305 000	-
	56 228 000	53 001 000

Les versements de capital requis sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	7 716 000
2021	3 373 000
2022	3 373 000
2023	3 373 000
2024	3 373 000

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 237 146	-	1 237 146	1 237 146
Aménagement de terrains	2 411 866	958 819	1 453 047	1 492 749
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	107 194 488	55 109 492	52 084 996	49 481 426
Équipement spécialisé	3 630 171	1 589 217	2 040 954	2 215 563
Mobilier et équipement	4 660 521	1 580 096	3 080 425	2 312 062
Réseau de télécommunication	241 277	145 005	96 272	108 336
	119 375 469	59 382 629	59 992 840	56 847 282

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 32 096 782 \$ pour des contrats de transport scolaire, échéant le 30 juin 2025. Ce montant sera sujet à changement, entre autres, en fonction de l'indexation.
- b) Un montant de 1 586 687 \$ pour des contrats d'entretien ménager, échéant le 30 juin 2020.
- c) Un montant de 16 529 \$ pour des contrats de tonte de pelouse, échéant le 30 juin 2020.
- d) Un montant de 3 307 796 \$ pour des contrats d'amélioration, transformation et rénovation majeure aux bâtiments, échéant le 30 juin 2020.
- e) Un montant de 9 000 \$ pour la location d'un local, échéant le 30 juin 2020.
- f) Un montant de 114 550 \$ pour la location de matériel roulant, de matériel de bureau et d'équipement de foresterie, échéant le 30 juin 2020.
- h) Un montant de 70 134 \$ pour la surveillance des bâtiments, échéant le 30 juin 2020.

14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation, et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et constitue une provision pour mauvaises créances, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux futurs (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an \$	1 an à 3 ans \$	4 ans à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Emprunts bancaires	3 800 000	-	-	-	3 800 000
Créiteurs et frais courus à payer	4 383 399	-	-	-	4 383 399
Dettes à long terme	8 027 666	11 054 001	4 931 333	35 020 000	59 033 000
Provision pour avantages sociaux futurs	2 950 445	-	-	-	2 950 445

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires, selon les besoins quotidiens, en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêts, qu'ils soient à taux d'intérêts fixe ou variable. Les instruments financiers à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêts à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêts effectif, et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation du taux d'intérêts est faible, d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable, puisque les taux d'intérêts applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec la société Forêt et Recherche Harricana inc., un organisme qui exécute des contrats de vente de bois par l'intermédiaire de cours donnés par la Commission scolaire en formation professionnelle, car elle exerce un contrôle sur ses activités et, en cas de dissolution ou liquidation, toute responsabilité résiduelle est dévolue à la Commission scolaire.

La Commission scolaire a effectué, au cours de l'exercice, les opérations suivantes avec la société apparentée :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Revenus - Fonctionnement		
Revenus spécifiques de fonctionnement	376 615	67 680
Charges - Fonctionnement		
Charges spécifiques de fonctionnement	171 444	191 358

Au 30 juin 2019, un solde de 36 295 \$ figure dans les débiteurs, un solde de 68 196 \$ figure dans les créditeurs et frais courus à payer et un solde de 799 264 \$ figure dans les revenus reportés. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

À tout égard important, la direction a fait les efforts nécessaires pour détecter les opérations entre apparentés et celles connues par celle-ci ont été faites sous des conditions normales et régulières.

Il existe des prêts d'espace, de locaux et d'équipement de la Commission scolaire à Forêt et Recherche Harricana inc., et ce, sans exigence de contrepartie financière de la part de la Commission scolaire.

De plus, la Commission scolaire est aussi apparentée avec deux autres organismes, soit «Le Mouvement Kodiak d'Amos inc.» et «La Fondation des bonnes œuvres du Mouvement Kodiak d'Amos», car un de ses services, les Sports, exerce le contrôle sur les activités de ceux-ci. Le premier organisme organise des activités sportives scolaires tandis que la Fondation vise à promouvoir la formation et l'éducation des jeunes oeuvrant au niveau des activités sportives.

Notons aussi la présence de prêts d'espace, de locaux, de personnel de la Commission scolaire à ces organismes, et ce, sans exigence de contrepartie financière de la part de la Commission scolaire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 1er octobre 2019, le Projet de loi no 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Tableaux complémentaires

de l'exercice terminé le 30 juin 2019

DETAIL DES DEPENSES PAR NATURE

	<i>Budget</i>	2019	2018
	\$	\$	\$
Rémunération			
Personnel non enseignant - Activité d'enseignement et Formation	296 075	247 927	175 272
Personnel enseignant et personnel de suppléance	23 978 137	23 637 363	23 324 178
Personnel non enseignant - Activité de soutien à l'enseignement	9 925 218	10 071 385	9 411 130
Personnel non enseignant - Services d'appoints	1 276 500	1 391 747	1 273 831
Personnel non enseignant - Activités administratives	2 437 112	2 353 782	2 312 170
Personnel non-enseignant - Activités relatives biens meubles et immeubles	620 713	780 573	822 519
Personnel non enseignant - Activités connexes	321 424	336 066	347 736
Provisions congés maladie, vacances, assurance- traitement et autres congés sociaux	55 000	(485 877)	488 785
	38 910 179	38 332 966	38 155 620
Contributions de l'employeur	4 368 213	4 347 814	4 235 158
	43 278 392	42 680 780	42 390 778
Frais de déplacements	512 184	436 860	455 070
Fournitures et matériel	3 760 421	3 136 989	3 254 562
Services, honoraires et contrats	9 793 203	10 527 292	10 008 303
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	3 350 161	3 551 048	3 163 628
Autres dépenses	1 899 760	1 945 317	2 310 659
	62 594 121	62 278 286	61 583 001

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Tableaux complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2019

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

	Rémunération et contributions de		2019
	l'employeur	Autres dépenses	
	\$	\$	\$
Enseignement et formation			
Éducation préscolaire	2 003 212	45 545	2 048 757
Enseignement primaire	9 680 358	210 456	9 890 814
Enseignement secondaire général	6 439 008	213 929	6 652 937
Formation professionnelle	3 588 407	1 278 650	4 867 057
Enseignement particulier	2 139 167	28 916	2 168 083
Formation des adultes	851 486	40 671	892 157
	24 701 638	1 818 168	26 519 806
Soutien à l'enseignement et à la formation			
Gestion des écoles et des centres	3 693 705	349 831	4 043 536
Moyens d'enseignement	898 569	320 393	1 218 962
Services complémentaires	5 052 935	78 411	5 131 347
Services pédagogiques et de formation d'appoint	1 167 913	35 471	1 203 384
Animation et développement pédagogique	942 657	46 564	989 221
Perfectionnement du personnel enseignant	71 567	157 103	228 670
Activités sportives,culturelles et sociales	735 441	506 168	1 241 608
	12 562 787	1 493 941	14 056 728
Parascolaires			
Hébergement des élèves	247 560	117 947	365 507
Services alimentaires	37 863	22 328	60 191
Transport scolaire	19 287	5 645 818	5 665 105
Services de garde	1 254 763	51 335	1 306 098
	1 559 473	5 837 428	7 396 901
Administratives			
Conseil des commissaires et comités	103 943	13 032	116 975
Gestion	2 342 030	506 082	2 848 112
Services corporatifs	229 721	418 591	648 311
Perfectionnement	3	39 537	39 539
	2 675 696	977 242	3 652 937
Biens meubles et immeubles			
Entretien des biens meubles	-	1 288 361	1 288 361
Conservation des immeubles	602 692	3 260 258	3 862 951
Entretien ménager	-	1 390 308	1 390 308
Consommation énergétique	-	1 207 119	1 207 119
Location d'immeubles	-	50 047	50 047
Protection et sécurité	954	250 256	251 210
Amélioration et rénovation majeure non capitalisable	100 291	194 820	295 110
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	161 599	16	161 615
	865 535	7 641 187	8 506 722
Solde à reporter	42 365 129	17 767 965	60 133 094

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

Tableaux complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2019

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

	Rémunération et contributions de l'employeur	Autres dépenses	2019
	\$	\$	\$
Solde reporté	42 365 129	17 767 965	60 133 094
Connexes			
Financement	-	1 702 554	1 702 554
Projets spéciaux	262 334	59 362	321 696
Rétroactivité	15 422	1 000	16 422
Sécurité d'emploi	167	-	167
Variation des provisions	-	3 940	3 940
Prêts de services	37 727	39 083	76 810
Autres activités connexes	-	23 602	23 602
	315 651	1 829 542	2 145 192
	42 680 780	19 597 506	62 278 286